

Rapport annuel 2014-2015

Conseil du
patrimoine
religieux
du Québec



TABLE DES MATIÈRES

Mission	2
Conseil d'administration	3
Équipe	3
Comités.....	3
Activités	6
Aide financière pour la protection, la transmission et la mise en valeur du patrimoine religieux québécois	10
États financiers audités	14



The image shows the interior of a large Gothic cathedral, likely the Cathédrale Saint-Antoine-de-Padoue in Longueuil, Quebec. The architecture features a high, vaulted ceiling with intricate ribbing and a central dome. The space is filled with extensive scaffolding, indicating a major restoration or renovation project. Light streams in from high windows, creating a dramatic play of light and shadow. The overall atmosphere is one of historical grandeur and active preservation.

Mission

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec est un organisme à but non lucratif qui œuvre à l'échelle du Québec. Il a pour mission de soutenir et de promouvoir la conservation et la mise en valeur du patrimoine religieux québécois.

La sauvegarde du patrimoine religieux québécois fait l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics. Depuis 1995, le ministère de la Culture et des Communications a versé 291 M\$ au Conseil en vertu de la mesure d'aide à la restauration du patrimoine religieux. Avec la participation financière des partenaires, quelque 425 M\$ ont été investis jusqu'à maintenant pour préserver les biens les plus importants du patrimoine religieux du Québec.

Bien que le Conseil ait d'abord centré son action sur les édifices remplissant encore une fonction religieuse, ses préoccupations englobent l'ensemble du patrimoine religieux, dont les bâtiments qui ne sont plus utilisés à des fins religieuses (églises multifonctionnelles et celles converties en centres communautaires, en bibliothèques, etc.). Il a organisé plusieurs colloques et conférences régionales, assurant ainsi son rôle de concertation entre les représentants religieux, municipaux, gouvernementaux et associatifs.

Cocathédrale Saint-Antoine-de-Padoue, Longueuil (Montréal)

©Nadeau Nadeau Blondin architectes

Conseil d'administration

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec est administré par un conseil d'administration composé de 18 administrateurs dont 1 est désigné par chaque table de concertation régionale pour un total de 12 et 6 sont choisis parmi les membres actifs. Le conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises dans le courant de l'année 2014-2015 pour guider la direction dans le développement de l'organisation.

Jean-François Royal *	Président
Caroline Tanguay *	Vice-présidente
Rémy Gagnon *	Vice-président
Yves Grondin *	Trésorier
Josée Grandmont *	Secrétaire
Marie-Julie Asselin	
Richard Bégin	
Denis Charpentier	
Jean-Marie Fallu	
Christopher Jackson	
Jean Lalonde	
Mélanie Lanouette	
Michel Lavoie	
Normand Paquette	
Richard Perron	
Ghyslain Raza	
Denis Robitaille	
James Sweeny	

* Membres du comité exécutif

Équipe

L'équipe du Conseil du patrimoine religieux du Québec a offert des services-conseils pour une centaine de projets de restauration d'édifices religieux patrimoniaux, de biens mobiliers et d'orgues soutenus par la mesure d'aide financière. De plus, elle a participé à l'organisation de plusieurs activités de concertation à l'échelle locale, régionale et provinciale, ainsi qu'à la réalisation d'une veille d'information sur les changements d'usage des lieux de culte.

Jocelyn Groulx	Directeur
Hélène Petit	Adjointe à la direction
Denis Boucher	Chargé de projet
André-Yanne Parent	Chargée de projet
Valérie Couet-Lannes	Agente de recherche
Samantha Faivre	Stagiaire

Comités

Tables de concertation régionales

Les tables de concertation régionales sont composées de représentants laïques ou cléricaux des traditions religieuses propriétaires de bâtiments patrimoniaux, d'experts en patrimoine (historiens, architectes, etc.), de gestionnaires municipaux, d'agents culturels et ruraux ainsi que de représentants du ministère de la Culture et des Communications. Ces derniers ont un rôle d'observateur et de conseiller sans droit de vote. Dans chacune des régions du Québec, ces tables de concertation diffusent l'information sur l'aide financière, reçoivent les demandes, acceptent les projets de restauration en fonction des enveloppes budgétaires et participent au suivi des projets.

Table de Montréal (région 1)

Caroline Tanguay	Présidente
Caroline Clermont	Secrétaire
Robert Allard	
Isabelle Bouchard	
Susan Bronson	
Benoît Cardin	
Lucille Côté	
Olivier Côté	
Jean-Pierre Couturier	
Danielle Dubois	
Anne-Marie Dufour	
Clarence Epstein	
David Hanna	
Paul Kennington	
Nathalie Martin	
Pierre Rivard	
Alain Walhin	

Table de Québec–Chaudière–Appalaches (régions 2A-2B)

Rémy Gagnon	Président
Claude Reny	Secrétaire
Pierre-André Corriveau	
Gilles Dupuis	
Marie-Andrée Fortier	
Yves Gagnon	
Marie-Sol Gaudreault	
Claude Lepage	
Grant D. McConnell	
Odile Roy	
James Sweeny	
Yvan Thériault	
Éliane Trottier	

Table du Bas-Saint-Laurent (région 3A)

Michel Lavoie	Président
Yvan Thériault	Vice-président
Stéphane Pineault	Secrétaire
Amélie Brière	
Nadia Fillion	
Frédéric Lagacé	
Paul-Louis Martin	
Mélanie Milot	
Euchariste Morin	
James Sweeny	

Table de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (région 3B)

Médor Doiron	Président
Georges-Henri Coulombe	Vice-président
Gisèle Huard	Secrétaire
Pascal Alain	
Rosaire Arseneau	
Jean-Marie Fallu	
Pascale Gagnon	
Jacqueline Ritchie	
William Sullivan	
James Sweeny	
Rémi Thibault	

Table du Saguenay–Lac-Saint-Jean (région 4A)

Richard Perron	Président
Lucie Royer	Vice-présidente
Esther Chouinard	
Jean-Eudes Fortin	
Gaston Gagnon	
David Stephens	

Table de la Côte-Nord (région 4B)

Christian Émond	Président
Normand Boudreau	
Stephen Kohner	
Antonio Laflamme	
Véronique Poulin	

Table de Laval-Laurentides-Lanaudière (région 5A)

Marie-Julie Asselin	Présidente
Janick Bouchard-Tremblay	Vice-président
Josée Fafard	Secrétaire
Christiane Brault	
Jean-Marc Diotte	
Carole Garceau	
Isabelle Huppé	
Benoît Lamarre	
Linda Renaud	
Caroline Tanguay	
Lucie Turgeon	
Alain Walhin	

Table de l'Outaouais (région 5B)

Marie Roy	Présidente
Richard Bégin	
Daniel Dezainde	
Laurette Glasgow	
Catalina Gonzalez	
Réal Ouellette	
Michel Prévost	
René Villeneuve	

Table de la Montérégie (région 6A)

Denis Charpentier	Président
Marion Standish	Secrétaire
Paul De Leeuw	
Douglas Hall	
Gilles Lavigne	
Alexandra Lemieux	
Hélène Léveillé	
Robert Mayrand	
Yvan Quenneville	
Annie Tétreault	

Table de l'Estrie (région 6B)

Normand Paquette	Président
Juliana Rodriguez	Secrétaire
Jean-Pierre Bertrand	
Robert Boulanger	
Karine Dubé	
Richard Evans	
Luc Lamoureux	
Huguette Pinard-Lachance	
Danielle Potvin	
James Sweeny	
Édith Thibodeau	
Éric Vaillancourt	

Table de l'Abitibi-Témiscamingue (région 7)

Clément Bernier	Président
Huguette Dallaire	Secrétaire
Christian Bédard	
Denis Carrier	
Richard Hénault	
Claude Richard	
Serge Roy	

Table de la Mauricie–Centre-du-Québec (région 8)

Ghislain Raza	Président
Marjolaine Arbour	
Pierre Bacon	
Georges Blais	
Gilles Chagnon	
Paul Constancis	
Félix De Forest	
Yannick Gendron	
Yves Grondin	
Denise Maltais	
Mélanie Pinard	
Guy Richard	
Diane Robert	
France Saint-Amant	
James Sweeny	

Comité des orgues (volet 2)

Le comité des orgues réunit des experts des grandes écoles de musique du Québec. Il est chargé d'analyser les dossiers et de recommander les projets de restauration d'orgues. Les membres de ce comité ont pour mandat de définir la valeur ou les caractéristiques d'un orgue patrimonial et de déterminer les travaux admissibles. Ils doivent de plus s'assurer que la restauration sera faite selon les règles de l'art et qu'elle respectera le caractère patrimonial de l'instrument.

John Grew
Paul Grimard
Christopher Jackson
Jonathan Oldengarn
Benjamin Waterhouse
Martin Yelle
Leslie Young

Comité des biens mobiliers et des œuvres d'art (volet 2)

Le comité des biens mobiliers et des œuvres d'art est composé d'experts venant d'institutions muséales et de professeurs d'histoire de l'art réputés. Il est chargé d'analyser et de recommander les dossiers de restauration d'œuvres d'art et de biens mobiliers d'intérêt patrimonial.

Mario Béland
Claude Corriveau
Vincent Giguère
Nathalie Hamel
Laurier Lacroix
Ginette Laroche
Jean-François Royal

Comité des archives

Le comité des archives a pour but d'encourager les représentants des communautés et des traditions religieuses à assurer la pérennité de leurs archives afin d'en garantir la valeur de témoignage pour les générations à venir.

Marc Lacasse	Président
Hélène Élément	Vice-présidente
Daniel Ducharme	Secrétaire
Hélène Cadieux	
Stéphane Comeau	
Marie-Andrée Fortier	
Mélanie Lanouette	
Nadine Li Lung Hok	
Denise Maltais	
Stéphan Martel	
Huguette Pinard-Lachance	
James Sweeny	

Activités

Église Saint-Patrick (Montréal)

© Fournier Gersovitz Moss Drolet
et associés, Architectes





Troisième journée des archives religieuses

Le 16 mai 2014, près d'une centaine de personnes ont participé à la troisième journée des archives religieuses organisée par le comité des archives du Conseil du patrimoine religieux du Québec. Cette journée avait pour objectif d'aborder les perspectives, les pistes de solution et les choix privilégiés par certaines communautés religieuses pour rendre accessibles leurs archives et assurer leur transmission efficacement, tout en contribuant à l'établissement d'un réseau d'échanges entre les intervenants ayant des problématiques similaires. Pour garder une trace de l'événement, les actes de la journée des archives religieuses sont disponibles sur le site Internet du Conseil (www.patrimoine-religieux.qc.ca).



De gauche à droite : Abbé Guy Boulanger, vicaire général et chancelier de l'archidiocèse de Sherbrooke, Huguette Pinard-Lachance, archives du Séminaire de Sherbrooke et de l'archidiocèse de Sherbrooke, Marc Lacasse, président du comité des archives du Conseil du patrimoine religieux du Québec, Jocelyn Groulx, directeur du Conseil du patrimoine religieux du Québec

Troisième Forum sur le patrimoine religieux : provoquer des collaborations

Le 6 novembre 2014, près de 200 personnes étaient rassemblées à l'auditorium du Gesù à Montréal pour cette troisième édition du Forum annuel du Conseil du patrimoine religieux du Québec. Devenu le grand rendez-vous annuel du patrimoine religieux au Québec, le Forum invite une dizaine de conférenciers à faire le point sur la situation et à partager leurs expériences en matière de connaissance, de restauration, mais aussi de réutilisation des édifices à caractère religieux.

Le thème de cette troisième édition était « Provoquer des collaborations ». En plus d'être l'objectif du Forum en tant qu'événement rassembleur, ce thème était aussi le message transmis par les conférenciers. Au cours de l'événement, le Conseil du patrimoine religieux du Québec a fait le point sur la situation des églises en mutation grâce au dévoilement des résultats de l'enquête menée à l'échelle du Québec. Une table ronde réunissant des agents de développement culturel a mis en lumière le rôle grandissant des MRC en matière de patrimoine religieux. Il a été aussi question de la création de fondations vouées à la préservation du patrimoine religieux, ainsi que des fabriques religieuses impliquées dans des projets de réutilisation de bâtiments. À ce sujet, deux remarquables projets de réaffectation d'édifices à caractère religieux ont été présentés, soit l'église Sainte-Germaine-Cousin à Pointe-aux-Trembles et le couvent des Sœurs Grises de Montréal.

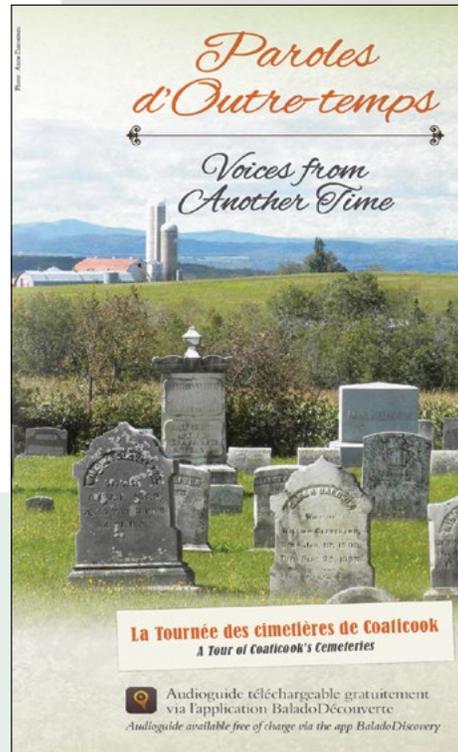
La 18^e assemblée générale du Conseil du patrimoine religieux du Québec s'est tenue en marge du Forum. Les membres du conseil d'administration ont procédé à l'élection du comité exécutif, composé de Jean-François Royal (président), Caroline Tanguay (vice-présidente), Rémy Gagnon (vice-président), Yves Grondin (trésorier) et Josée Grandmont (secrétaire).



Prix d'excellence

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec a procédé à la remise de trois Prix d'excellence et de deux mentions spéciales lors d'une cérémonie qui s'est tenue à l'occasion du troisième Forum sur le patrimoine religieux au Gesù à Montréal. Les lauréats ont été choisis parmi 29 projets retenus dans les deux catégories (restauration et mise en valeur).

Parmi les 14 projets retenus dans la catégorie restauration, le Prix d'excellence a été remis à la fabrique de la paroisse Saint-François-Xavier-du-Bassin des Îles-de-la-Madeleine en tant que projet de moins de 250 000 \$. La fabrique de la paroisse Saint-Patrick de Montréal remporte le prix comme projet de plus de 250 000 \$. Ces projets ont été jugés exemplaires par le recours à des connaissances approfondies et des techniques appropriées ainsi que par la réalisation de travaux de qualité. Le jury a décerné une mention spéciale à la fabrique de la paroisse Saint-Patrice de Rivière-du-Loup pour la transformation partielle de l'église Saint-Ludger, qui intègre le design contemporain à son décor ancien.



Dans la catégorie mise en valeur, 15 projets ont été retenus. La lauréate est la Ville de Coaticook pour la valorisation des cimetières publics et privés de son territoire à travers plusieurs actions de conservation et de mise en valeur. Une mention spéciale a été décernée par le jury à l'organisme Communautaire de Montréal pour souligner la qualité de sa démarche « Imaginons Saint-Marc ». Cette initiative vise à définir avec les citoyens un projet de transformation de l'église Saint-Marc, située dans l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, à Montréal.

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec félicite toutes les personnes qui ont porté ces projets remarquables et exprime son enthousiasme devant la qualité et la quantité de projets soumis à cette deuxième édition des Prix d'excellence. Ce succès témoigne éloquentement du dynamisme des communautés locales et de l'innovation en matière de valorisation du patrimoine religieux au Québec. Le Conseil tient par ailleurs à remercier les partenaires des Prix d'excellence, soit la Caisse centrale Desjardins et la Banque Nationale.



Site Internet du Conseil du patrimoine religieux du Québec

L'agence Pixel Circus a procédé à la refonte du site Internet du Conseil du patrimoine religieux du Québec. Le nouveau site offre aux internautes une plateforme plus visuelle, dynamique et simple d'utilisation. L'information est regroupée en cinq grandes sections, soit actualités, publications, événements, aide financière et à propos. La plateforme permet une inscription rapide à l'infolettre et le système de gestion de contenu facilite l'ajout, la modification et la suppression d'informations. Une section réservée aux membres donne accès à de la documentation de référence spécifique au patrimoine religieux québécois (articles, monographies, biographies, styles architecturaux, bibliographie, etc.). Enfin, grâce à l'intégration du système de paiement sécurisé © PayPal, le Conseil peut maintenant recevoir les dons ainsi que les paiements d'adhésion et d'inscription directement par Internet.

La situation des lieux de culte en mutation au Québec

Amorcée il y a quatre ans, cette enquête vise à documenter les cas de lieux de culte en mutation, c'est-à-dire fermés, vendus, transformés ou démolis. C'est à partir du corpus des 2751 édifices inventoriés en 2003 par le Conseil du patrimoine religieux du Québec que s'effectue la recherche, permettant aujourd'hui d'établir des comparaisons avec les chiffres du dernier coup de sonde effectué il y a 30 mois, soit en mai 2012. Les résultats révèlent d'abord une augmentation rapide des mutations depuis cette date, totalisant 434 cas (+ 164). C'est une moyenne de 45 mutations par année depuis 2011 et 72 mutations pour la seule année 2014. L'enquête révèle aussi que les édifices qui ont une valeur patrimoniale importante sont davantage touchés qu'avant : 117 sont identifiés (+ 45), parmi lesquels 31 sont protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Au sujet des acheteurs de lieux de culte, la tendance se confirme depuis 2012 : pas moins d'une centaine est passée aux mains des municipalités (+ 52), ce qui représente la seule catégorie d'acheteurs en croissance, leur nombre ayant doublé en 30 mois. En effet, les secteurs privé et à but non lucratif ont peu acheté de lieux de culte durant cette période.

Que fait-on avec les lieux de culte? L'enquête révèle un point de bascule : une majorité n'a pas trouvé de nouvelle fonction (190) par rapport aux 180 qui ont trouvé une utilité autre que religieuse, particulièrement pour des usages polyvalents (58), communautaires (21), culturels (23) et résidentiels (33). Ce qui est le plus inquiétant, c'est le nombre de démolitions qui a doublé durant la période pour atteindre 61 cas (+ 27) et, surtout, les 129 édifices restants, sans usage, pour lesquels il n'y a aucune démarche, aucun projet ou aucun acquéreur potentiel connu. Ce nombre est trois fois plus élevé qu'en mai 2012 (+ 87). De ce nombre, 79 sont fermés et 42 sont à vendre.

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec juge cette situation très préoccupante, car elle révèle la difficulté grandissante de trouver une nouvelle vie aux lieux de culte, d'autant plus que ceux-ci ferment à une vitesse sans cesse grandissante. Plusieurs facteurs sont à considérer pour expliquer cette situation, notamment le manque de planification des fermetures et l'absence d'aide technique et financière adaptée à la réhabilitation des édifices religieux.

Aide financière pour la protection, la transmission et la mise en valeur du patrimoine religieux québécois

Le 14 février 2014, à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs à Montréal, le ministère de la Culture et des Communications a annoncé qu'il confiait un nouveau mandat de gestion de l'aide financière pour la restauration du patrimoine religieux québécois au Conseil du patrimoine religieux du Québec. Ce mandat est accompagné d'une enveloppe budgétaire de 20 M\$ pour deux ans.

Étant déjà la référence en matière de restauration du patrimoine religieux, le Conseil du patrimoine religieux du Québec entend agir comme chef de file en ce qui concerne la réutilisation durable de ces édifices et veut devenir l'interlocuteur privilégié sur cette question auprès des autorités locales, régionales et nationales.

Au cours de l'année 2014-2015, une enveloppe budgétaire de 10 M\$ a permis de soutenir 45 projets de restauration d'édifices patrimoniaux à caractère religieux (volet 1) ainsi que de biens mobiliers, d'œuvres d'art et d'orgues à tuyaux (volet 2) de grande valeur patrimoniale.

Dans le cadre de la nouvelle entente, plusieurs nouveaux paramètres d'attribution sont introduits. Notons d'abord que les organismes à but non lucratif et les propriétaires privés sont maintenant admissibles à l'aide financière, s'ajoutant ainsi aux propriétaires religieux et aux municipalités. Le pourcentage de l'aide financière est par conséquent modulé en fonction du type de propriétaire et de l'existence d'un statut de classement en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. La sélection des projets demeure guidée par les valeurs patrimoniales du bien et la pertinence des travaux. Le critère d'admissibilité lié à l'usage religieux d'un bâtiment est éliminé. Par conséquent, des projets de recyclage d'immeubles sont maintenant admissibles à l'aide financière.

Un comité de coordination, composé de trois représentants du Conseil du patrimoine religieux du Québec et de trois représentants du ministère de la Culture et des Communications, assure la mise en œuvre et le suivi de cette entente.

Toutes les demandes d'aide financière sont traitées en conformité avec le processus de gestion établi par le comité de coordination. Elles doivent être soumises à l'aide d'un formulaire prévu et fourni à cet effet, et être accompagnées d'un carnet de santé de l'immeuble. La sélection des nouveaux projets est établie en fonction des critères de priorité suivants :

- intervenir sur les biens immobiliers qui sont protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel ou dont la valeur patrimoniale a été déclarée incontournable (A), exceptionnelle (B) ou supérieure (C) selon l'évaluation réalisée dans chacune des régions;
- soutenir les projets de restauration dont les travaux concernent soit le gros œuvre (fondations, structure, toiture, maçonnerie, etc.), soit l'installation ou la mise aux normes des systèmes de sécurité;
- s'assurer de la participation financière du promoteur.

Les projets de restauration doivent être amorcés au plus tard un an après l'annonce de l'aide financière et se terminer dans les 24 mois après le début des travaux.

Dans tous les cas, les projets subventionnés sont soumis à un processus de vérification interne pour s'assurer du respect des règles administratives et de la conformité des réclamations et du versement des subventions.

Chaque année, le Conseil, en collaboration avec les tables de concertation régionales, met à jour un plan triennal d'immobilisations comprenant les demandes d'aide financière pour les trois prochaines années.

Au cours de la dernière année, l'équipe du Conseil du patrimoine religieux du Québec a offert des services-conseils pour une centaine de projets de restauration d'édifices religieux patrimoniaux, de biens mobiliers et d'orgues soutenus financièrement par la mesure. L'action du Conseil a permis de restaurer plusieurs joyaux du patrimoine québécois, dont voici quelques exemples.

Basilique Saint-Patrick (Montréal)

Stabilisation de la maçonnerie du pinacle est

La basilique Saint-Patrick est un lieu de culte de tradition catholique de style néogothique érigé de 1843 à 1847. Sa construction est étroitement liée à l'immigration irlandaise, particulièrement importante dans la première moitié du 19^e siècle. Elle est classée immeuble patrimonial en 1985 par le ministère de la Culture et des Communications et elle est désignée lieu historique national du Canada en 1990 par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

Le pinacle est de l'église se désolidarisait du bâtiment et présentait une très forte inclinaison. Cette situation était aggravée par la détérioration des joints, les mouvements sismiques et d'énormes fissures. La solution choisie par les professionnels a été de consolider d'abord la maçonnerie et ensuite d'installer un endosquelette d'acier à l'intérieur du pinacle. La tour peut maintenant prendre en charge un poids considérable grâce à cette nouvelle structure invisible de l'extérieur. Le pinacle a été stabilisé et son angle d'inclinaison conservé, témoignage du passage des années. De plus, l'escalier d'origine en colimaçon a été préservé et restauré.

Église Saint-Anicet (Montérégie)

Restauration du tableau saint Anicet et saint Polycarpe fixant la date de la fête de Pâques

Commandée à l'occasion de la construction de la nouvelle église de Saint-Anicet en 1890, l'œuvre de Jules-Joseph Scherrer, une huile sur toile de 530 x 350 cm, a été offerte à la fabrique par Louis-Napoléon Masson, paroissien et maire de la municipalité de 1875 à 1886. Le mauvais état de la toile avait été remarqué lors de l'Inventaire national du patrimoine mobilier religieux conservé *in situ*, financé par le ministère de la Culture et des Communications et mis en œuvre par la Société des musées québécois en collaboration avec le Conseil du patrimoine religieux du Québec.

Le projet a bénéficié d'une aide financière de 19 493 \$ du Conseil du patrimoine religieux du Québec et d'une campagne de financement menée au sein de la communauté paroissiale. L'église Saint-Anicet, construite selon les plans des architectes Perrault et Mesnard, a reçu une cote de valeur patrimoniale supérieure. En 2011, la municipalité en est devenue propriétaire et a aménagé une partie de la nef en salle communautaire, conservant les transepts et le chœur au service du culte. L'ensemble des biens mobiliers religieux demeure la propriété de la fabrique. L'œuvre est accessible lors des célébrations et des visites.



© Société historique de Saint-Anicet

Église Saint-François-Xavier (Estrie)

Restauration de l'orgue

L'orgue Mitchell et Forté (1863) de l'église Saint-François-Xavier est l'un des plus anciens orgues à deux claviers au Québec.

Il se distingue sur le plan de la sonorité par la variété et l'authenticité de ses timbres ainsi que par l'équilibre entre les jeux de fonds et les jeux de flûtes et un plenum riche en caractère avec une mixture à la tierce. En ce qui concerne son aspect visuel, son joli buffet néogothique se démarque, étant assez rare dans l'œuvre de Mitchell. Juché au cœur du jubé, ce trésor patrimonial est placé dans une église au plan en croix latine, présentant une acoustique idéale.

L'instrument présentait des signes de détérioration importante. Grâce à une aide financière de 87 766 \$ du Conseil du patrimoine religieux du Québec et à la mobilisation de la communauté locale, l'orgue a pu retrouver toutes ses qualités d'origine. La restauration de cet orgue témoigne non seulement de la capacité de mobilisation d'une petite communauté, mais également d'un effort exemplaire de transmission des connaissances aux nouvelles générations.



Projets 2014-2015

Région administrative	Édifice	Municipalité	Subvention	Description des travaux
Bas-Saint-Laurent	Église Marie-Médiatrice d'Escourt	Pohénégamook	147 585 \$	Restauration de la toiture.
Bas-Saint-Laurent	Église Saint-François-Xavier	Rivière-du-Loup	448 824 \$	Restauration des clochers.
Sous-total	Bas-Saint-Laurent	2 projets	596 409 \$	
Saguenay-Lac-Sain-Jean	Chapelle Saint-Antoine-de-Padoue	Lac-Bouchette	18 436 \$	Restauration de la fenestration de la chapelle Notre-Dame-de-Lourdes.
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Maison-mère des Sœurs Antoniennes de Marie	Saguenay	78 399 \$	Restauration de la toiture.
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Église Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus	Saguenay	168 938 \$	Restauration de la toiture.
Sous-total	Saguenay-Lac-Saint-Jean	3 projets	265 773 \$	
Capitale-Nationale	Monastère des Ursulines	Québec	104 525 \$	Restauration de la maçonnerie de la chapelle et du chœur.
Capitale-Nationale	Basilique Sainte-Anne-de-Beaupré	Sainte-Anne-de-Beaupré	1 027 469 \$	Restauration des toitures basses. Réalisation d'une étude structurale de la basilique.
Capitale-Nationale	Église Saint-Louis	Isle-aux-Coudres	46 748 \$	Restauration des portes et des fenêtres.
Capitale-Nationale	Église Saint-Louis-de-Courville	Québec	96 150 \$	Restauration de la maçonnerie et du parvis.
Sous-total	Capitale-Nationale	4 projets	1 274 892 \$	
Mauricie	Église Saint-Maurice	Saint-Maurice	18 750 \$	Consolidation des fondations.
Mauricie	Monastère des Ursulines	Trois-Rivières	539 387 \$	Restauration des fondations et drainage du vide sanitaire.
Mauricie	Mausolée des évêques	Trois-Rivières	206 391 \$	Restauration du béton.
Sous-total	Mauricie	3 projets	764 528 \$	
Estrie	Église Saint Andrew	Melbourne	359 687 \$	Restauration de la toiture, du clocher et de la maçonnerie. Installation d'un système d'alarme incendie.
Estrie	Église Saint-Jean-Baptiste	Sherbrooke	318 750 \$	Restauration de la toiture, de la maçonnerie et de la fenestration. Installation d'un système d'alarme incendie.
Sous-total	Estrie	2 projets	678 437 \$	
Montréal	Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours	Montréal	76 755 \$	Consolidation des fondations.
Montréal	Église Saint-George	Montréal	375 000 \$	Restauration de la maçonnerie. Installation d'un système d'alarme incendie.
Montréal	Église Saint-James	Montréal	425 000 \$	Restauration de la maçonnerie et des fenêtres du Dawson Hall.
Montréal	Église Saint-Pierre-Apôtre	Montréal	177 055 \$	Restauration des vitraux et de la fenestration extérieure.
Montréal	Sanctuaire du Saint-Sacrement	Montréal	170 000 \$	Restauration de la maçonnerie et de la fenestration.
Montréal	Église Saint-Jean-Baptiste	Montréal	243 750 \$	Restauration de la toiture.
Montréal	Église dite chapelle Notre-Dame-de-Lourdes	Montréal	140 947 \$	Restauration de la fenestration et de la maçonnerie.
Montréal	Église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	Montréal	322 500 \$	Restauration des clochers.
Montréal	Église Saint-Irénée	Montréal	71 250 \$	Restauration de la maçonnerie.
Sous-total	Montréal	9 projets	2 002 257 \$	
Outaouais	Église Saint-Paul	Shawville	289 500 \$	Restauration de la tour, de la toiture et de la fenestration.
Sous-total	Outaouais	1 projet	289 500 \$	

Région administrative	Édifice	Municipalité	Subvention	Description des travaux
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Église Saint-François-Xavier	Îles-de-la-Madeleine	233 074 \$	Restauration du revêtement extérieur en bois du presbytère et de l'église.
Sous-total	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1 projet	233 074 \$	
Chaudière-Appalaches	Église Notre-Dame-de-Bonsecours	L'Islet	222 805 \$	Restauration du parvis, des boiseries extérieures et du parement extérieur.
Chaudière-Appalaches	Église Saint-Jean-Baptiste	Saint-Jean-Port-Joli	131 987 \$	Restauration du parement extérieur et du portique.
Chaudière-Appalaches	Église Saint-Louis	Lotbinière	29 969 \$	Restauration du revêtement extérieur en bois, des portes et des fenêtres.
Chaudière-Appalaches	Église Saint-François-de-Sales	Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	329 419 \$	Restauration de la toiture du chœur. Restauration du clocher et des clochetons.
Chaudière-Appalaches	Église Saint-Henri	Saint-Henri	212 420 \$	Restauration des fondations et de la maçonnerie.
Sous-total	Chaudière-Appalaches	5 projets	926 600 \$	
Lanaudière	Chapelle de procession Notre-Dame-de-Pitié	Saint-Sulpice	89 559 \$	Restauration de la chapelle.
Lanaudière	Église Saint-Jacques	Saint-Jacques de Montcalm	90 000 \$	Restauration de la maçonnerie.
Sous-total	Lanaudière	2 projets	179 559 \$	
Laurentides	Église Christ Church	Saint-André-d'Argenteuil	233 750 \$	Restauration de la maçonnerie, des fenêtres, des vitraux et des boiseries.
Laurentides	Église l'Annonciation	Oka	117 975 \$	Restauration de la maçonnerie et du clocher. Restauration des finis intérieurs endommagés suite à des infiltrations d'eau. Installation d'un système d'alarme incendie.
Laurentides	Église Saint-Mungo	Brownsburg-Chatham	150 000 \$	Consolidation des fondations. Restauration des finis intérieurs endommagés suite à des infiltrations d'eau.
Sous-total	Laurentides	3 projets	501 725 \$	
Montérégie	Cocathédrale Saint-Antoine-de-Padoue	Longueuil	504 900 \$	Restauration des finis intérieurs endommagés suite à des infiltrations d'eau.
Montérégie	Église Saint-George	Saint-Georges-de-Clarenceville	164 618 \$	Restauration du revêtement extérieur en bois, du clocher et des fenêtres.
Montérégie	Église Sainte-Famille	Granby	450 000 \$	Restauration de la toiture.
Montérégie	Église Immaculée-Conception	Saint-Ours	97 500 \$	Restauration de la toiture. Installation d'un système d'alarme incendie.
Montérégie	Cathédrale Sainte-Cécile	Salaberry-de-Valleyfield	150 000 \$	Restauration de la maçonnerie des clochers.
Sous-total	Montérégie	5 projets	1 367 018 \$	
Centre-du-Québec	Église Saint-Eusèbe	Princeville	27 974 \$	Restauration du parvis.
Sous-total	Centre-du-Québec	1 projet	27 974 \$	
Volet 1 - Immobilier		41 projets	9 107 746 \$	
Bas-Saint-Laurent	Archevêché de Rimouski	Rimouski	1 989 \$	Restauration de la mosaïque photographique du clergé du diocèse de Rimouski (1909).
Estrie	Archevêché de Sherbrooke	Sherbrooke	8 100 \$	Restauration du décor intérieur de la chapelle.
Chaudière-Appalaches	Église Saint-Romuald	Lévis	392 414 \$	Restauration du décor peint de la voûte principale.
Chaudière-Appalaches	Église Sainte-Emmélie	Leclercville	19 751 \$	Restauration du calvaire de Sainte-Emmélie.
Volet 2 - Oeuvres d'art et orgues		4 projets	422 254 \$	
Fonds du patrimoine religieux			470 000 \$	
Total 2014-2015		45 projets	10 000 000 \$	



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
1, Place Ville Marie
Bureau 3000
Montréal QC H3B 4T9
Canada

Tél. : 514-393-7115
Télec. : 514-390-4116
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du
Conseil du patrimoine religieux du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil du patrimoine religieux du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil du patrimoine religieux du Québec au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*¹

Le 10 septembre 2015

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120628

Conseil du patrimoine religieux du Québec**État des résultats**

Exercice terminé le 31 mars 2015

	2015				2014	
	Fonds d'administration générale	Fonds exclusifs à l'île de Montréal	Fonds affectés	Fonds investis en immobilisations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits						
Aide financière – Volets I et II	470 000	—	11 524 929	—	11 994 929	15 743 600
Intérêts (incluant la subvention pour les intérêts sur la dette à long terme)	939	—	5 994 598	—	5 995 537	6 441 595
Inventaires du patrimoine religieux	—	—	6 347	—	6 347	98 288
Conférences régionales	—	—	16 305	—	16 305	14 205
Contribution du Fonds du patrimoine religieux du Québec	10 000	—	—	—	10 000	30 000
Autres	12 270	—	—	—	12 270	9 554
	493 209	—	17 542 179	—	18 035 388	22 337 242
Charges						
Aide financière – Volets I et II	—	—	11 524 929	—	11 524 929	15 343 600
Intérêts sur la dette à long terme	—	—	5 994 598	—	5 994 598	6 397 720
Inventaires du patrimoine religieux	—	—	5 923	—	5 923	98 240
Conférences régionales	—	—	9 334	—	9 334	13 996
Table de Montréal	—	10 374	—	—	10 374	9 835
Salaires – Administration	293 899	—	—	—	293 899	287 916
Honoraires	68 588	—	—	—	68 588	64 195
Frais de déplacement et de représentation	26 733	—	—	—	26 733	31 241
Loyer	27 706	—	—	—	27 706	27 453
Frais de bureau	22 060	—	—	—	22 060	24 757
Promotion	14 956	—	—	—	14 956	7 016
Imprimerie et photocopies	2 354	—	—	—	2 354	5 702
Assurances	4 522	—	—	—	4 522	6 913
Communications	6 838	—	—	—	6 838	6 883
Amortissement des immobilisations	—	—	—	4 538	4 538	6 867
Autres	968	—	—	—	968	932
	468 624	10 374	17 534 784	4 538	18 018 320	22 333 266
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	24 585	(10 374)	7 395	(4 538)	17 068	3 976

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil du patrimoine religieux du Québec

État de l'évolution des soldes de fonds

Exercice terminé le 31 mars 2015

	Fonds d'administration générale	Fonds exclusifs à l'île de Montréal	Fonds affectés	Fonds investis en immobilisations	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} avril 2013	15 171	123 617	—	21 614	160 402
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	20 372	(9 835)	306	(6 867)*	3 976
Acquisition d'immobilisations	(5 628)	—	—	5 628	—
Virement interfonds	306	—	(306)	—	—
Solde au 31 mars 2014	30 221	113 782	—	20 375	164 378
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	24 585	(10 374)	7 395	(4 538)*	17 068
Virement interfonds	7 395	—	(7 395)	—	—
Solde au 31 mars 2015	62 201	103 408	—	15 837	181 446

* Représenté par l'amortissement des immobilisations

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil du patrimoine religieux du Québec
État de la situation financière
 au 31 mars 2015

		2015				2014
Notes	Fonds d'administration générale	Fonds exclusifs à l'île de Montréal	Fonds affectés	Fonds investis en immobilisations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif						
À court terme						
	2 385 234	113 781	1 763 889	—	4 262 904	7 041 640
	—	—	1 442 547	—	1 442 547	1 667 785
	—	—	1 970 521*	—	—	—
	10 373*	—	—	—	—	—
3	16 488	—	19 850 205	—	19 866 693	18 858 389
4	—	—	37 616 629	—	37 616 629	45 186 537
	2 412 095	113 781	62 643 791	—	63 188 773	72 754 351
4	—	—	129 781 172	—	129 781 172	126 373 298
5	—	—	—	15 837	15 837	20 375
	2 412 095	113 781	192 424 963	15 837	192 985 782	199 148 024
Passif						
À court terme						
	61 716	—	—	—	61 716	56 671
	—	—	1 442 547	—	1 442 547	1 667 785
	1 970 521*	—	—	—	—	—
	—	10 373*	—	—	—	—
6	317 657	—	23 584 615	—	23 902 272	25 699 355
7	—	—	37 616 629	—	37 616 629	45 186 537
	2 349 894	10 373	62 643 791	—	63 023 164	72 610 348
7	—	—	129 781 172	—	129 781 172	126 373 298
	2 349 894	10 373	192 424 963	—	192 804 336	198 983 646
8	—	—	—	15 837	15 837	20 375
	—	103 408	—	—	103 408	113 782
	62 201	—	—	—	62 201	30 221
	62 201	103 408	—	15 837	181 446	164 378
	2 412 095	113 781	192 424 963	15 837	192 985 782	199 148 024

* Ces éléments, qui ne portent pas intérêt et ne comportent pas de modalités d'encaissement ou de remboursement, ne sont pas présentés dans la colonne « Total » étant donné qu'ils s'éliminent.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

Conseil du patrimoine religieux du Québec**État des flux de trésorerie**

Exercice terminé le 31 mars 2015

	2015	2014
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	17 068	3 976
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	4 538	6 867
	21 606	10 843
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement et des subventions à recevoir		
Intérêts à recevoir	225 238	222 755
Créances	(1 008 304)	6 543 414
Subventions à recevoir	(9 000 000)	(16 465 000)
Créditeurs et charges à payer	5 045	4 837
Intérêts sur la dette à long terme	(225 238)	(222 755)
Aide financière reportée	(1 797 083)	(5 887 064)
	(11 778 736)	(15 792 970)
Activités de financement		
Encaissement de subventions	13 162 034	13 942 878
Augmentation de la dette à long terme	9 000 000	16 465 000
Remboursement de la dette à long terme	(13 162 034)	(13 942 878)
	9 000 000	16 465 000
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	—	(5 628)
Variation nette de l'encaisse	(2 778 736)	666 402
Encaisse au début	7 041 640	6 375 238
Encaisse à la fin	4 262 904	7 041 640

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil du patrimoine religieux du Québec

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2015

1. Statuts et nature des activités

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec (le « Conseil »), constitué le 13 juillet 1995 en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), est reconnu comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La mission du Conseil est d'assurer la restauration, l'entretien préventif et la mise en valeur des lieux de culte, des dépendances et des objets religieux patrimoniaux.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

Le Conseil présente ses informations financières par fonds et applique la méthode du report pour la constatation des apports.

i) Fonds d'administration générale

Le fonds d'administration générale regroupe les ressources utilisées pour les activités courantes du Conseil.

ii) Fonds exclusifs à l'île de Montréal

Les fonds exclusifs à l'île de Montréal présentent les produits et les charges affectés par le Conseil exclusivement à des projets sur l'île de Montréal.

iii) Fonds affectés

Les fonds affectés sont constitués principalement de sommes empruntées et cautionnées par le ministère de la Culture et des Communications du Québec (le « Ministère ») et de subventions d'autres organismes. L'utilisation des fonds affectés est régie par les conditions énoncées dans les protocoles d'entente intervenus entre le Conseil, le Ministère et les différents organismes.

iv) Fonds investis en immobilisations

Les fonds investis en immobilisations présentent les immobilisations ainsi que l'amortissement de ces dernières.

Constatation des apports

Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds d'administration générale lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes d'amortissement, sur la durée et au taux annuel suivants :

Mobilier et agencements	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

Conseil du patrimoine religieux du Québec

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2015

2. Méthodes comptables (suite)

Services rendus par les bénévoles

Le Conseil a pour politique de ne pas comptabiliser aux états financiers la valeur des services rendus sans restriction par les bénévoles, en raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où le Conseil devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement.

Les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé à l'état des résultats à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, le Conseil comptabilise à l'état des résultats une réduction de valeur, le cas échéant, lorsqu'il observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et lorsque la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Créances

	2015			2014
	Fonds d'administration générale	Fonds affectés	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Aide financière	—	19 850 205	19 850 205	18 850 205
Autres	16 488	—	16 488	8 184
	16 488	19 850 205	19 866 693	18 858 389

Conseil du patrimoine religieux du Québec
Notes complémentaires aux états financiers
 31 mars 2015

4. Subventions à recevoir

Subventions du ministère de la Culture et des Communications du Québec, échéant entre avril 2015 et mars 2020 (entre mai 2014 et mars 2019 au 31 mars 2014), portant intérêt à des taux variant de 2,57 % à 4,51 % (2,96 % à 4,58 % au 31 mars 2014).

Les versements en capital sont encaissables dans les délais suivants :

	\$
2016	37 616 629
2017	34 414 814
2018	36 256 844
2019	31 241 553
2020	27 682 460
2021	185 501

5. Immobilisations

	2015			2014
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et agencements	42 628	29 581	13 047	16 309
Matériel informatique	53 561	50 771	2 790	4 066
	96 189	80 352	15 837	20 375

6. Aide financière reportée

L'aide financière reportée représente des sommes reçues et destinées à couvrir les charges de projets de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde de l'aide financière reportée sont les suivantes :

	2015	2014
	\$	\$
Solde au début	25 699 355	31 586 419
Moins : montant constaté à titre de produits de l'exercice	(11 531 276)	(15 441 888)
Moins : autre ajustement	(199 204)	(66 176)
Plus : montant reçu au cours de l'exercice	403 397	21 000
Plus : montant inclus dans les créances	9 530 000	9 600 000
Solde à la fin	23 902 272	25 699 355

Conseil du patrimoine religieux du Québec
Notes complémentaires aux états financiers
31 mars 2015

7. Dette à long terme

	2015	2014
	\$	\$
Emprunts bancaires échéant en 2014, portant intérêt à des taux variant de 3,95 % à 4,58 % en 2014	—	31 534 921
Emprunts bancaires échéant en 2015 et portant intérêt à des taux variant de 3,53 % à 4,51 % (3,53 % à 4,51 % en 2014)	21 288 115	26 479 785
Emprunts bancaires échéant en 2016 et portant intérêt à des taux variant de 3,38 % à 4,49 % (3,38 % à 4,49 % en 2014)	23 822 788	26 226 623
Emprunts bancaires échéant en 2017 et portant intérêt à des taux variant de 3,07 % à 3,60 % (3,07 % à 3,60 % en 2014)	35 397 754	38 393 072
Emprunts bancaires échéant en 2018 et portant intérêt à des taux variant de 2,96 % à 3,81 % (2,96 % à 3,81 % en 2014)	41 046 677	43 925 434
Emprunts bancaires échéant en 2019 et portant intérêt à des taux variant de 2,93 % à 3,31 % (3,19 % en 2014)	42 627 228	5 000 000
Emprunt bancaire échéant en 2020 et portant intérêt à un taux de 2,57 %	3 215 239	—
	167 397 801	171 559 835
Tranche à court terme	37 616 629	45 186 537
	129 781 172	126 373 298

Ces emprunts sont garantis par une hypothèque sur l'encaisse, les créances, les droits, les titres et les intérêts du Conseil selon les termes d'un protocole d'entente intervenu avec le Ministère le 19 octobre 1995 et amendé le 8 août 2001. Ces emprunts sont financés par les subventions à recevoir du même montant.

Les versements en capital de la dette à long terme pour les cinq prochains exercices sont les suivants :

	Sommes exigibles \$	Tranche des sommes exigibles devant être refinancées \$
2016	37 616 629	23 934 936
2017	34 414 814	22 927 138
2018	36 256 844	27 019 770
2019	31 241 553	25 184 007
2020	27 682 460	24 606 366
2021	185 501	—

Conseil du patrimoine religieux du Québec
Notes complémentaires aux états financiers
 31 mars 2015

8. Engagements

Le Conseil s'est engagé en vertu de contrats de location d'équipement et de baux pour ses locaux, échéant respectivement en novembre 2018 et en septembre 2016, pour un total de 43 362 \$. Les paiements requis pour les prochains exercices sont les suivants :

	\$
2016	25 896
2017	14 106
2018	2 016
2019	1 344

9. Instruments financiers

En raison de ses actifs et de ses passifs financiers, le Conseil est exposé au risque suivant lié à l'utilisation d'instruments financiers :

Risque de taux d'intérêt

Les subventions à recevoir et la dette à long terme portent intérêt à taux fixe. Par conséquent, les risques de trésorerie sont minimes.

10. Organisme contrôlé non consolidé

Le Conseil contrôle le Fonds du patrimoine religieux du Québec (l'« Organisme »). Au 31 mars 2015, cet organisme détient des actifs de 136 790 \$ (127 628 \$ en 2014) et des actifs nets non affectés de 136 790 \$ (127 628 \$ en 2014). Les produits de l'exercice terminé le 31 mars 2015 sont de 19 162 \$ (13 939 \$ en 2014) et les charges sont de 10 000 \$ (30 000 \$ en 2014). Les charges correspondent aux contributions versées au Conseil.

Les transactions effectuées entre le Conseil et l'Organisme ainsi que les éléments d'actif et de passif qui y sont liés sont présentés distinctement dans les états financiers ou dans les notes complémentaires aux états financiers. Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été comptabilisées à la valeur d'échange.

RÉDACTION
Jocelyn Groulx
Denis Boucher
Johanne Picard

PHOTOS DE LA PAGE COUVERTURE
Église Saint-Paul, Shigawake (Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine)
© Jean-Luc Heyvang architecte

Basilique Saint-Patrick (Montréal)
© Fournier Gersovitz Moss Drolet et associés, Architectes

Église Sainte-Anne-des-Plaines (Laurentides)
© Beaupré Michaud et associés, Architectes

RÉVISION LINGUISTIQUE
Oculus Révision

RÉALISATION GRAPHIQUE
Siamois graphisme



Conseil du
patrimoine
religieux
du Québec

100, rue Sherbrooke Est, bureau 3300
Montréal (Québec) H2X 1C3

Téléphone : 514 931-4701 • 1 866 580-4701
Télécopieur : 514 931-4428

conseil@patrimoine-religieux.qc.ca
patrimoine-religieux.qc.ca